



CHSCT du 26 juin 2019

Déclaration liminaire

Ce CHSCT relève d'un paradoxe : notre ordre du jour est déjà extrêmement chargé et nous n'allons pourtant théoriquement pas aborder l'essentiel, à savoir **les nombreuses alertes que nous avons reçues des collègues dans les directions les plus impactées par les réorganisations**. C'est la raison pour laquelle les représentants de la CGT vous ont adressé hier, avec les représentants FO et CFDT, une demande d'ajout de point à l'ordre du jour à ce sujet. Il est pour nous essentiel que ce point puisse être abordé aujourd'hui. Il y a urgence pour nos collègues et c'est aussi la capacité du CHSCT à réagir à l'actualité de notre administration centrale qui se joue à l'heure où notre instance est menacée par les projets gouvernementaux. On nous propose une administration "agile" et nos collègues en font les frais : ne nous opposez pas la lourdeur des instances, **ayons au moins des instances capables de faire face et de réagir au service des conditions de travail des collègues !**

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer en instance sur les projets de réorganisation, nous demandons bien aujourd'hui à examiner l'impact des réorganisations sur les conditions de travail de nos collègues, car les alertes que nous adressent nos collègues se multiplient...

La réorganisation de la DNE est profonde comme vous le savez et l'ensemble des missions des structures sont amenées à être revues. Dans ce contexte hyper mouvant, les collègues ne cachent pas leurs inquiétudes qu'ils ont été amenés à exprimer lors de deux assemblées générales intersyndicales organisées l'une à Grenelle, l'autre à Dutot avec une forte affluence de nos collègues. Parmi les inquiétudes qui se sont exprimées, les collègues nous remontent qu'ils sont soumis à un stress maximum puisqu'ils sont amenés à recandidater sur leurs postes où voient leurs missions éclatées et leur environnement de travail profondément bouleversé. La direction de la DNE nous avait assuré que moins de 20% des postes seraient "substantiellement modifiés" et feraient l'objet d'une publication : à la DNE A, ce sont près de 80% des postes qui sont substantiellement modifiés... A la DNE B, de très nombreux postes sont touchés également et les collègues ne comprennent pas le sens des évolutions de structures qui leur sont imposées. **Nous sommes très loin des engagements pris par la direction**. Surtout les collègues dénoncent une réorganisation qui se met en place trop vite, alors même que les missions des structures restent très floues. Pour eux, cette réorganisation est vécue comme "disciplinaire". **Ils dénoncent un éclatement des équipes, une perte des collectifs de travail, une perte de missions et une perte de sens**. Ils dénoncent une discrimination entre les "soutiers" voués à la mise

en place matérielle et ceux qui conçoivent les projets. Ils soulignent la déshumanisation des procédures managériales dans le cadre de cette réorganisation et l'opacité dans le circuit hiérarchique qui se met en place : **la réorganisation renforce les cloisonnement et supprime les transversalités qui avaient été installées. Au lieu d'améliorer les choses, cette réorganisation les empire !**

Les collègues ont donc demandé au directeur de temporiser a minima la mise en œuvre de la réorganisation. Jean-Marc Meriaux s'est ainsi engagé à desserrer le calendrier et à reporter à fin août les candidatures sur les postes "substantiellement modifiés" au-delà des recrutements des encadrants qui devraient avoir lieu d'ici au 15 juillet. Or nous apprenons que des collègues sont sommés de se positionner sur des postes qui ne sont pas d'encadrement sous deux semaines ! Ce n'est tout bonnement pas acceptable !

La CGT demande instamment le gel de la mise en œuvre de la réorganisation pendant la période estivale. La CGT demande de façon urgente que le CHSCT puisse se pencher sur les conditions de mise en œuvre de cette réorganisation et **puisse bénéficier [d'un expert agréé pour l'accompagner dans ce travail comme le prévoit l'article 55 du décret de 1982.](#)**

A la DGESCO, là encore la mise en œuvre de la réorganisation pose problème. Les collègues ne sont pas informés du calendrier de mise en place de la réorganisation qui semble devoir être mise en place à marche forcée alors que la direction est en sous-effectif chronique que les remplacements prennent des mois à être mis en place : certains postes attendent depuis octobre 2018 d'être pourvus... Pendant ce temps-là, une sous-directrice annonce la fusion effective de bureaux au 1er juillet ! **Là encore les collègues sont dans le flou et ont un besoin urgent de clarification.**

Lors des discussions au sein du CTAC sur les suppressions d'emploi au sein de l'administration centrale, la secrétaire générale avait affirmé que l'ensemble des suppressions d'emplois se feraient sur des "départs naturels", c'est-à-dire sur des départs de collègues liés à des événements ordinaires de leur carrière : départ en retraite, mobilité choisie. Or **concernant la DGRH deux cas nous sont remontés de collègues qui ont vu leur poste supprimé alors même qu'elles souhaitaient rester sur ce poste.** Dans le premier cas, la DGRH a choisi de mettre fin au détachement d'une collègue relevant du ministère de la justice, alors même que cette collègue donnait entière satisfaction sur son engagement professionnel ce qui a été réaffirmé par la représentante de la DGRH en CAP. Cette décision est d'autant plus indécente que cette collègue s'est vue notifier sa réintégration dans son ministère d'origine alors qu'elle était dans une situation personnelle extrêmement douloureuse, étant en congé maternité et venant de perdre l'enfant qu'elle portait... Dans le second cas, il s'agit d'une collègue directement impactée par la réorganisation puisque son bureau est absorbé. Or il lui a été notifié que son poste est supprimé et il lui est demandé de trouver un nouveau poste, ce pourquoi elle bénéficie d'un accompagnement de l'UGARH qui ne lui garantit même pas qu'elle sera prioritaire pour les recrutements au sein de la DGRH ! Elle en est réduite à candidater partout où elle le peut au ministère... **Cette situation est tout bonnement scandaleuse ! Nous sommes très loin des engagements qui avaient été pris !**

Pour la CGT, ces trois situations sont extrêmement préoccupantes et nécessitent que le CHSCT soit mobilisé ! C'est la raison pour laquelle nous réaffirmons que ces questions doivent absolument être inscrites à l'ordre du jour de notre séance de travail.

Mais il y a d'autres sujets de malaise des collègues qui émergent et ne sont pas forcément liés au contexte de réorganisation : nous avons relayé à de nombreuses reprises des alertes sur plusieurs bureaux très clairement identifiés au sein de la DGESCO et notamment au sein de la sous-direction B3. Les situations s'enkystent et aucune solution n'est proposée. **Ces alertes montrent bien les dysfonctionnements des procédures de prise en charge actuelle des RPS...** Il est urgent de traiter enfin ces problèmes et de proposer des solutions aux collègues qui sont en situation de souffrance au travail. Quand allons-nous enfin les aborder ? **Il est urgent que le CHSCT s'empare de ces questions !**

Il est temps de réfléchir au fonctionnement du CHSCT et à comment le CHSCT pourrait se saisir de l'ensemble de ces missions. C'est le sens d'un courrier intersyndical que nous avons travaillé avec plusieurs élus du CHSCT dans lequel nous demandons un groupe de travail pour approfondir l'ensemble de ces questions.